



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Taxes foncières pour 2022**

votes et perçues par la commune et divers organismes

**Avis d'impôt**



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES

1 BD DU MARECHAL JUIN

65000 TARBES

3949-005295-0018-0



**Vos références**

**Numéro fiscal :** 47 19 310 904 042

**Référence de l'avis :** 22 65 4028233 18

**Contrat de prélèvement :** M3 65 0010459 17

**Référence unique de mandat :**  
FR46ZZZ005002M365001045917

**Numéro de propriétaire :** 062 +00172 K

**Département d'imposition :** 65  
HAUTES-PYRENEES

**Commune d'imposition :** 062  
BARBAZAN DEBAT

**Débiteur(s) légal(aux) :**  
le détail est précisé en page suivante.

**Numéro de rôle :** 221

**Date d'établissement :** 06/09/2022

**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2022

**Identifiant service :** 65028

**Vos contacts**

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP HAUTES-PYRENEES  
1 BD DU MARECHAL JUIN  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 40 50

**• pour le montant de votre impôt :**

SDIF HAUTES PYRENEES  
CELL FONC DEP  
1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme à prélever**

**331,00 €**

**Montant de vos taxes foncières** 2 283,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 952,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022 244,00 €

17 octobre 2022 87,00 €

Compte bancaire : FR76 1780 7000 467X XXXX XXX1 504

Identifiant de la banque : CCBPFRPPTLS

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Avis d'échéances 2023**

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier	2023	228,00 €	15 juin	2023	228,00 €
15 février	2023	228,00 €	17 juillet	2023	228,00 €
15 mars	2023	228,00 €	16 août	2023	228,00 €
17 avril	2023	228,00 €	15 septembre	2023	228,00 €
15 mai	2023	228,00 €	16 octobre	2023	228,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB7WZ	PROPRIETAIRE	SCI LES REPOUPETS

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	34,77 %	%	0,656 %	0,196 %	8,30 %	0,312 %	
	Taux 2022	34,77 %	%	0,79 %	0,195 %	8,19 %	0,317 %	
	Adresse	1 AV DU PIC	DU MIDI					
	Base	4273		4273	4273	4273	4273	
	Cotisation	1486		34	8	643	14	2185
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	1437		27	8	851	13		
Cotisation 2022	1486		34	8	643	14	2185	
Variation	+3,41 %	%	+25,93 %	0 %	-24,44 %	+7,69 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

<p>En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 501079412</p> <p>La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 293€.</p> <p>Références administratives : 650 50 021 028 062 062 J L</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale <b>98</b></p> <p>Dégrèvement Habitation principale</p> <p>Dégrèvement JA État</p> <p>Dégrèvement JA Collectivité</p>	
<b>Montant de votre impôt</b>		<b>2283</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.